

Conditions générales du magasin easyfind et « my easyfind »

§ 1 Généralités

- 1.1 Les présentes conditions générales sont applicables à tous les contrats, livraisons et autres prestations de rubicon-IT Schweiz AG, Aarstrasse 98, CH-3005 Berne (ci-après : « rubicon ») concernant le magasin en ligne www.easyfind.ch et tous les sous-domaines appartenant au domaine. Les conditions contraires du client ne sont pas applicables, sauf si la venderesse a confirmé leur applicabilité par écrit. Les accords particuliers entre rubicon et le client priment toujours.
- 1.2 Les relations commerciales entre rubicon et le client sont soumises au droit suisse. Cette élection de droit ne s'applique aux consommateurs que dans la mesure où la protection accordée n'est pas refusée par des dispositions obligatoires du droit du pays dans lequel le consommateur a sa résidence habituelle. La convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises n'est pas applicable.
- 1.3 La langue contractuelle est l'allemand.
- 1.4 Les tribunaux de Berne sont compétents si le client est commerçant ou une personne morale de droit public. Cette disposition est également applicable si le client n'a pas de for général en Suisse ou si son domicile ou lieu de résidence habituelle ne sont pas connus au moment de la saisine du juge.

§ 2 Contenu et conclusion du contrat

- 2.1 rubicon propose aux clients des marchandises neuves, notamment des autocollants, des porte-clés et des étiquettes pour valises, en vente dans le magasin en ligne www.easyfind.ch.
- 2.2 La présentation des produits dans le magasin en ligne ne constitue pas une offre juridiquement contraignante, mais un catalogue en ligne sans engagement. En cliquant sur le bouton « Envoyer la commande », vous passez une commande ferme des marchandises contenues dans le panier. La confirmation de la réception de votre commande est effectuée ensemble avec l'acceptation de votre commande, immédiatement après l'envoi, par un e-mail envoyé automatiquement. Le contrat de vente est conclu par cette confirmation par e-mail.
- 2.3 Nous sauvegardons le texte du contrat et nous vous envoyons les données de la commande et nos conditions générales par e-mail. Vous pouvez également consulter les conditions générales en cliquant ici www.easyfind.com/ch/Web/Documents/AGB_fr.pdf. Pour des raisons de sécurité, vos données de commande ne sont plus accessibles par Internet.

§ 3 Prix, frais d'envoi, taxe sur la valeur ajoutée et paiement

- 3.1 Les prix indiqués dans le magasin en ligne sont applicables aux commandes qui y sont passées. Tous les prix incluent la TVA légale.

- 3.2 Les prix s'entendent hors frais d'envoi et d'emballage, qui sont communiqués au client avant l'envoi de la commande.
- 3.3 Le montant des frais d'envoi dépend de la destination souhaitée. La liste des frais d'envoi peut être consultée sur www.easyfind.com/ch/Web/UI/Shop/ShipmentCosts.aspx?Language=fr.
- 3.4 La livraison aux clients est effectuée par rubicon contre l'un des modes de paiement suivants, au choix du client : paiement par avance par virement, PayPal, paiement par carte de crédit (Visa, MasterCard) ou PostFinance.
- 3.5 Si les modes de paiement Visa, MasterCard, PayPal ou PostFinance sont sélectionnés, le paiement est traité par notre **Payment Service Provider Ogone GmbH**, Technoparkstrasse 1, CH-8005 Zurich, Suisse. Vous êtes transféré sur le site d'Ogone pour saisir vos données de paiement. rubicon elle-même n'enregistre pas de données liées au moyen de paiement (p. ex. numéro de carte de crédit, validité, identification PayPal. etc.). Après avoir effectué le paiement, vous êtes redirigé vers notre site.
- 3.6 Le compte lié à la carte de crédit du client est débité quand la commande est clôturée.
- 3.7 Si le client choisit de payer par avance par virement, le paiement est dû au plus tard 14 jours civils après la conclusion du contrat.
- 3.8 Si le client est en retard de ses obligations de paiement, rubicon peut exiger un dédommagement conformément aux dispositions légales et/ou résilier le contrat.
- 3.9 Le vendeur émet toujours une facture au client, qu'il reçoit par e-mail ou avec la livraison de la marchandise.

§ 4 Livraison et transfert du risque

- 4.1 La livraison des marchandises commandées est effectuée par l'entreprise rubicon.
- 4.2 Sauf convention contractuelle divergente, les marchandises commandées sont livrées à l'adresse indiquée par le client. La livraison est effectuée à partir de l'entrepôt du vendeur.
- 4.3 La disponibilité des différentes marchandises est indiquée dans les descriptions des articles. Si la marchandise est disponible pour être expédiée immédiatement (symbole vert), la livraison est effectuée dans les 5 jours ouvrables. Si, lors d'une vente par le magasin en ligne, la marchandise est indiquée comme non disponible en stock (symbole rouge), il faut prévoir des délais de livraison pouvant aller jusqu'à 10 semaines.
- 4.4 rubicon se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles si cela paraît avantageux pour un traitement rapide et si la livraison partielle n'est pas exceptionnellement intolérable pour le client. Les frais supplémentaires occasionnés par les livraisons partielles ne sont pas facturés au client.
- 4.5 Le risque de perte accidentelle et de détérioration accidentelle de la marchandise est transféré au client au moment de la remise de la marchandise par le transporteur. Si le client est commerçant, en cas de vente par correspondance, le risque de perte accidentelle et de détérioration accidentelle de la marchandise ainsi que le risque de retard sont transmis au client dès remise de la marchandise au transporteur, au transitaire ou à toute autre personne chargée de l'expédition.

§ 5 Réserve de propriété

- 5.1 Les marchandises livrées restent propriété de rubicon jusqu'à règlement de toutes les créances découlant du contrat.

§ 6 Compensation, droit de rétention

- 6.1 Le client n'a de droit de compensation que si ses revendications sont reconnues par rubicon ou ont fait l'objet d'un jugement définitif.
- 6.2 Le client ne peut exercer un droit de rétention que si la revendication repose sur la même relation contractuelle.

§ 7 Responsabilité pour défauts matériels et juridiques

- 7.1 En cas de défauts, le client peut bénéficier des droits de garantie légaux conformément aux dispositions suivantes.
- 7.2 Les dommages causés par des actes inappropriés du client lors de l'utilisation, de l'installation, de la manipulation ou du stockage de la marchandise ne lui donnent aucun droit de garantie envers rubicon.
- 7.3 Le client est tenu de présenter ses réclamations pour défauts à rubicon dans un délai de garantie de deux ans pour les marchandises neuves.
- 7.4 Les limitations de responsabilité ci-dessus ne sont pas applicables si rubicon a caché un défaut de manière dolosive ou si elle a donné une garantie pour la qualité de la marchandise. Les limitations de responsabilité ci-dessus ne sont pas non plus applicables aux revendications de dédommagement du client, qui visent l'indemnisation d'un dommage corporel ou d'une atteinte à la santé dus à un défaut dont le vendeur est responsable ou qui sont fondées sur une faute intentionnelle ou une négligence grave du vendeur ou d'un de ses assistants d'exécution.
- 7.5 Si des défauts existent et si la réclamation est faite dans les délais, rubicon est autorisé à procéder à une réparation. Si la réparation échoue, le client est autorisé à réduire le prix de vente ou à résilier le contrat. Par ailleurs, les dispositions légales s'appliquent.

§ 8 Obligations d'information en cas de dommages de transport

- 8.1 Si des marchandises sont livrées avec des dommages visibles à l'emballage ou au contenu, le client est tenu de réclamer immédiatement auprès du transporteur, indépendamment de ses droits de garantie (§ 7), et de prendre contact par e-mail ou autrement (fax/poste) avec rubicon, pour que cette dernière puisse faire valoir ses droits envers le transporteur, le cas échéant.

§ 9 Exclusion de responsabilité

- 9.1 En dehors de la responsabilité pour défauts matériels et juridiques, rubicon a une responsabilité illimitée si la cause du dommage repose sur un acte intentionnel ou une négligence grave. Elle est également responsable en cas de violation par négligence légère d'obligations fondamentales (obligations dont la violation met en péril l'atteinte de l'objectif du contrat) et de violation d'obligations cardinales (obligations dont le respect est indispensable à l'exécution correcte du contrat et dont le client attend généralement qu'elles soient remplies), mais uniquement pour le dommage prévisible, typique du contrat. La venderesse n'assume pas de responsabilité pour la violation par négligence légère d'autres obligations que celles qui ont été mentionnées ci-dessus.
- 9.2 Les limitations de responsabilité du paragraphe précédent ne s'appliquent pas aux atteintes à la vie, à l'intégrité corporelle et à la santé, aux défauts si une garantie pour la qualité du produit a été assumée et aux défauts cachés de manière dolosive. La responsabilité en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits n'en est pas affectée.
- 9.3 Si la responsabilité de rubicon est exclue ou limitée, l'exclusion ou la limitation vaut également pour la responsabilité personnelle de ses employés, représentants ou assistants d'exécution.

§ 10 Information sur la révocation concernant la livraison de biens

10.1 Droit de révocation

Vous pouvez révoquer votre déclaration contractuelle dans les 14 jours, sans indiquer de motifs, sous forme écrite (p. ex. lettre, e-mail) ou - si la chose vous a été remise avant l'écoulement du délai - en nous renvoyant la chose. Le délai commence à courir au moment de la réception de cette information sous forme écrite, mais pas avant la réception de la marchandise par le destinataire (en cas de livraison répétée de marchandises de même type, pas avant la réception de la première livraison partielle) et pas avant que nous ayons rempli nos obligations d'information (pour les clients en Allemagne conformément à l'article 246 § 2 lu conjointement avec le § 1 al. 1 et 2 de la loi introductive au Code civil allemand [EGBGB] et nos obligations conformément au § 312e al. 1 phrase 1 du Code civil allemand [BGB] lu conjointement avec l'article 246 § 3 EGBGB). Pour que le délai de révocation soit respecté, il suffit que la demande de révocation ou la chose soit envoyée en temps opportun.

La révocation doit être adressée à :

rubicon-IT Schweiz AG
Aarstrasse 98
CH-3005 Berne
E-mail : info@easyfind.com

Les retours de marchandises doivent être adressés à :

easyfind.com
Aarstrasse 98
CH-3005 Berne
E-mail : shop.ch@easyfind.com

10.2 Conséquences de la révocation

En cas de révocation effective, les prestations reçues des deux côtés doivent être remboursées et les bénéfices qui en découlent le cas échéant (p. ex. intérêts) doivent être restitués. Si vous ne pouvez pas entièrement ou partiellement restituer la prestation ou les bénéfices reçus (p. ex. les avantages résultant de l'utilisation) ou si vous ne pouvez que les restituer en état dégradé, vous êtes tenu de nous en rembourser la valeur. Vous ne devez rembourser la valeur pour dégradation de la chose ou bénéfices tirés que si les bénéfices ou la dégradation résultent d'un maniement de la chose qui va au-delà de l'examen des caractéristiques et du fonctionnement. « Examen des caractéristiques et du fonctionnement » signifie le contrôle et l'essai de la chose en question, comme il est possible et habituel dans un magasin. Les choses pouvant être envoyées sous forme de colis doivent être renvoyées à notre risque. Vous devez prendre en charge les frais normaux du renvoi si la marchandise livrée correspond à la marchandise commandée et si le prix de la chose à renvoyer ne dépasse pas les 40 euros ou, si le prix de la chose est supérieur, si, au moment de la révocation, vous n'aviez pas encore fourni la contre-prestation ou un paiement partiel convenu par contrat. Dans les cas contraires, le renvoi est gratuit pour vous. Les choses qui ne peuvent être envoyées sous forme de colis sont retirées chez vous. Les obligations de remboursement de paiements doivent être remplies dans les 30 jours. Le délai commence à courir pour vous au moment de l'envoi de votre déclaration de révocation ou de la chose, et pour nous, au moment de la réception de celle-ci.

§ 11 Information sur la révocation concernant la prestation de services

11.1 Droit de révocation

Vous pouvez révoquer votre déclaration contractuelle dans les 14 jours, sans indication de motifs, sous forme écrite (p. ex. lettre, e-mail). Le délai commence à courir au moment de la réception de cette information sous forme écrite, mais pas avant la conclusion du contrat et pas avant que nous ayons rempli nos obligations d'information (pour les clients en Allemagne conformément à l'article 246 § 2 lu conjointement avec le § 1 al. 1 et 2 de la loi introductive au Code civil allemand [EGBGB] et nos obligations conformément au § 312e al. 1 phrase 1 du Code civil allemand [BGB] lu conjointement avec l'article 246 § 3 EGBGB). Pour que le délai de révocation soit respecté, il suffit que la demande de révocation soit envoyée en temps opportun.

La révocation doit être adressée à :

rubicon-IT Schweiz AG
Aarstrasse 98
CH-3005 Berne
E-mail : info@easyfind.com

11.2 Conséquences de la révocation

En cas de révocation effective, les prestations reçues des deux côtés doivent être remboursées et les bénéfices qui en découlent le cas échéant (p. ex. intérêts) doivent être restitués. Si vous ne pouvez pas entièrement ou partiellement restituer la prestation ou les bénéfices reçus (p. ex. les avantages résultant de l'utilisation) ou si vous ne pouvez que les restituer en état dégradé, vous êtes tenu de nous en rembourser la valeur. Cela peut faire en sorte que vous devez tout de même remplir vos obligations de paiement contractuelles pour la période allant jusqu'à la révocation. Les obligations de remboursement de paiements doivent être remplies dans les 30 jours. Le délai commence à courir pour vous au moment de l'envoi de votre déclaration de révocation, et pour nous, au moment de la réception de celle-ci.

11.3 Remarque particulière

Votre droit de révocation expire prématurément si le contrat est entièrement exécuté sur demande expresse des deux parties avant que vous ayez exercé votre droit de révocation.

§ 12 Utilisation de « my easyfind »

- 12.1 rubicon donne aux propriétaires d'articles easyfind valables, c'est-à-dire d'articles servant à marquer des objets à l'aide d'un code easyfind unique, la possibilité de s'enregistrer sur www.easyfind.ch
- 12.2 L'enregistrement est effectué par l'indication de données personnelles, telles que nom, adresse et autres données de contact, ainsi que par l'indication d'un ou plusieurs codes easyfind qui doivent être attribués au client.
- 12.3 Après enregistrement chez « my easyfind », le client peut dans cet espace :
 - modifier ses données de contact et ses données d'accès
 - enregistrer de nouveaux codes easyfind
 - traiter ou effacer des codes easyfind existants
 - chercher des objets perdus portant un code easyfind
 - annuler son enregistrement
- 12.4 rubicon donne aux personnes qui ont trouvé des objets portant un code easyfind la possibilité d'entrer en contact avec les clients enregistrés sur www.easyfind.ch. Les données personnelles du client enregistré ne sont pas transmises, mais les données de contact de la personne ayant trouvé l'objet sont transmises au client enregistré pour que celui-ci puisse entrer en contact avec elle.
- 12.5 Dans certains cas, rubicon transmet les données de contact personnelles des clients enregistrés à des bureaux publics des objets trouvés de villes, communes, cantons ou entreprises de transport. Ces données sont uniquement transmises si un objet portant un code easyfind y a été déposé. Les données ne peuvent être utilisées que pour restituer l'objet. Le client enregistré en est immédiatement informé par SMS et/ou e-mail.
- 12.6 rubicon envoie gratuitement des clés ou des trousseaux de clés qui portent un code easyfind et qui ont été déposés dans une boîte à lettres à l'adresse indiquée par le client enregistré. Le client enregistré en est immédiatement informé par SMS et/ou e-mail.



- 12.7 Les services indiqués aux points 12.4, 12.5, 12.6 sont fournis par rubicon pendant la durée de service indiquée pour l'article easyfind. A l'échéance, la durée de service peut être prolongée dans l'espace « my easyfind ». La prolongation du service est déposée dans le panier du magasin en ligne, depuis lequel l'achat peut être conclu conformément aux dispositions des présentes conditions générales.
- 12.8 Les services de rubicon indiqués aux points 12.4 à 12.5 sont fournis dans le but de permettre à la personne qui a trouvé l'objet ou au bureau des objets trouvés de prendre contact avec le client enregistré et de lui restituer l'objet perdu. En cas de restitution par une personne ayant trouvé l'objet, celle-ci peut revendiquer une gratification conformément à l'art. 722 du code civil suisse, en cas de restitution par un bureau des objets trouvés, des frais directs peuvent être occasionnés conformément au règlement des taxes applicable.